



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060028

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

N/REF : 19/04/2024 9H14 C:024710 I:37990
V/REF : 14338 / 000654.00.1070
V/Email reçu le Vendredi 19/04/2024 à 9H14

SELON DEVIS N° 4040010

REGIE ROLIN-BAINSON

Agence Confluence
7, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

IMMEUBLE : AGENCE LCL
15 COURS GAMBETTA
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 17 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N15 GAMBETTA - CONTACTER M BREUIL (GEA) TEL06 74385166

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4040010 du 17/04/2024 d un montant de
1975,75 € HT
SUITE REF 13/03/2024 A 11H00

Donneur d'ordre : Mme M. LEBouc

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'AGENCE UN LUNDI MATIN
- AFFICHAGE COUPURE D'EAU DE L'ALLEE N15
- PREVOIR LES ACCES AUX CAVES POUR LA COUPURE D'EAU

DEPOSE DU WC, DE LA PIPE WC ET DU COUDE
MISE EN PLACE D'UN TE PVC DN100

- DECOUPE DE LA PARTIE DE COLONNE FONTE A RAS LE SOL
DEPOSE DE LA PARTIE FONTE
RACCORDEMENT DE LA COLONNE ETERNITE AVEC PVC DN75 SUR LE TE PVC DN100
FACONNAGE DES JOINTS

- REPOSE DU WC
OCCULTATION DE LA FONTE AU SOL AVEC CIMENT

- REPRISE DU FOND DU REGARD RV1
OCCULTATION DES ARRIVEES 1 ET 2
DECOUPE DU PVC 3 ET LAISSER DEPASSER DE 10CM DANS LE RV1
CREATION D'UNE CUNETTE DANS LE FOND DU REGARD
NETTOYAGE DES LIEUX

NOTRE AFFICHAGE DU 15/05/2024.

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

NOS INTERVENTIONS DU 17/05, ET 27/05/2024.

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 27/05/24 a 17H18 Mme M. LEBouc

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1975,75	1975,75
	TOTAL H.T.		1975,75
	T.V.A. a 10,00%		197,57
	TOTAL T.T.C.En EURO		2173,32

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



ORDRE DE SERVICE N° 14338

LTC CURAGE

69120 VAULX EN VALIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture	
Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture	OS n° 14338
Nos Réf : 000654 Dossier suivi par : LEBOUX MARINA	
Nous vous serions très obligés de procéder à l'exécution des travaux suivants : Sauf si ceux-ci se révèlent être importants, dans ce cas merci de nous adresser un devis. Bonjour, ci joint le devis validé. merci de passer la TVA à 10%. cdlt,	<i>Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :</i> 15 COURS GAMBETTA 69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT Bâtiment : Digicode : 9807A Etage : Gardien : ☎ Non renseigné

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § ③ EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr
AGENCE CONFLUENCE
7 cours Charlemagne - 69002 LYON
04 26 22 40 80 ou
confluence@rolin-bainson.com
réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :

- Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
- Intégrez le n°OS et la précodification ci-dessus (« **OS n°14338** » + **000654.00.1070**)
- Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
- Ajoutez votre RIB

CONFLUENCE ROLIN BAINSON – SAS au capital de 5.000 euros – SIREN 750 048 514 RCS LYON – Garantie financière 650 000 euros par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Garantie RC par MMA IARD (police 127124870), 14 boulevard Marie & Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 09 – Cartes professionnelles n°CPI 6901 2017 000 019 257 pour les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière et syndic de copropriété délivrée par la CCI LYON METROPOLE – Pour les opérations de courtage d'assurance Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances – www.ORIAS.fr – n°ORIAS 12067557

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
15 COURS GAMBETTA 69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☒ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☒ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

- ☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 19\ avril\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?